

CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN : DÉFIS ET PROMESSES DE LA LIBÉRALISATION

Bulletin n° 5 — Vendredi 28 mars 2003

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour de la Conférence en début de matinée, contient le programme de travail du jour, un bref résumé des travaux de la veille et divers autres renseignements pertinents. Il constitue le principal moyen de communication avec les délégations pour les questions d'intérêt général ayant trait à la Conférence.

Programme du vendredi 28 mars 2003

1. À 9 h 30, la Conférence abordera le point 4.2 de l'ordre du jour — Déclaration de principes généraux pour le transport aérien international et elle poursuivra l'examen des projets d'éléments de rapport, comme suit :

Documentation		
Point de l'ordre du jour	Pour décision¹	Pour référence ou information
Point 4.2 : Déclaration de principes généraux pour le transport aérien international	WP/24 (Secrétariat) (Présentation de la note seulement)	
Projets de rapport (suite)		
– Point 2.2	WP/106	
– Point 2.3	WP/108	
– Point 2.4	WP/111	
– Point 2.5	WP/112	
– Point 2.6	WP/110	
– Point 2.7	WP/113	
– Points 2 et 2.1	WP/105 (Secrétariat) WP/114 (Nouvelle-Zélande)	

¹ Les notes «pour décision» sont indiquées dans l'ordre de leur présentation.

Point 4.2 (suite)	– Déclaration de principes généraux pour le transport aérien international	WP/24 (Secrétariat)	WP/34 (IFALPA) WP/55 (Pakistan)
Projets de rapport (suite)	– Point 3.1 ² – Point 4.1 ²	WP/115 WP/116	

Séances d'hier 27 mars 2003

2. Conférence — Séance ordinaire

2.1 La Conférence a entamé et achevé l'examen du point 2.7 — Transparence, à partir des notes WP/16, 46, 57 et 99, du point 3.1 — Étude du modèle d'accord sur les services aériens (TASA), à partir des notes WP/17 et Add. et 57, du point 4.1 — Mécanismes pour faciliter une plus grande libéralisation, à partir des notes WP/18, 22, 32, 43 et 57. La Conférence a ensuite terminé l'adoption des projets d'éléments de rapport sur l'Introduction (WP/102), les points 1 et 1.1 (WP/104) et le point 1.2 (WP/103), et elle a commencé l'adoption des projets d'éléments de rapport sur les points 2 et 2.1 (WP/105).

Inscription des participants

3. Les délégués, suppléants, conseillers et observateurs qui ne l'ont pas déjà fait sont priés de bien vouloir se faire inscrire personnellement dès que possible. Le bureau d'inscription est situé au rez-de-chaussée.

4. La *Liste des délégués n° 1* comprend les participants qui se sont fait inscrire avant 17 heures le mercredi 26 mars 2003. Veuillez vérifier l'exactitude des données qui vous concernent et signaler toute erreur ou omission au bureau des inscriptions aujourd'hui avant 16 heures.

Lettres de créance

5. Il est demandé aux délégués de bien vouloir déposer sans tarder leurs lettres de créance au bureau d'accueil, conformément au Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien (Doc 8683).

Membres du public

6. Les membres du public qui ne possèdent pas de lettres de créance sont priés de s'inscrire au bureau d'accueil, au rez-de-chaussée, et devront présenter des pièces d'identité (avec photo) appropriées pour obtenir un laissez-passer spécial. Ils pourront suivre les débats dans la galerie du public de la salle de l'Assemblée (ou dans une salle voisine, en cas de besoin), où des sièges leur auront été réservés, à moins que la séance ne soit déclarée «à huis clos», auquel cas le public en sera avisé par une pancarte apposée très visiblement sur la ou les portes de la salle de réunion.

Distribution des documents

7. La distribution des documents aux délégués et observateurs accrédités se fera au satellite de distribution situé au 4^e étage. La distribution des documents aux membres du public qui se seront fait

² Si disponible

inscrire pour le séminaire précédant la Conférence se fera au satellite situé au rez-de-chaussée. Le satellite de distribution des documents est réservé à la distribution des documents de la Conférence publiés par l'OACI. En raison du manque de place, les documents et les effets personnels des participants ne peuvent y être gardés.

Soumission des notes de travail et des notes d'information

8. Les délégations qui souhaitent soumettre des notes de travail à l'examen de la Conférence sont priées de les remettre (avec leurs versions électroniques s'il en existe) à un des membres du Secrétariat de la Conférence (qui portent un insigne d'identification jaune) dès que possible en tenant compte du délai nécessaire pour la traduction, la production et la distribution. Si ces notes existent en plusieurs langues de travail de la Conférence, elles devraient être présentées dans chacune des versions disponibles. Les notes de travail soumises par des observateurs et les notes d'information seront imprimées et distribuées dans la langue de l'OACI dans laquelle elles auront été présentées.

Attribution des places

9. En raison du système de microphones informatisé qui équipe les salles de conférences de l'OACI, il est **très important** que les délégués conservent le siège qui leur a été attribué. Si un changement est nécessaire (participation de suppléants ou de personnes supplémentaires ou changement de siège), ou pour de plus amples renseignements sur l'attribution des sièges, n'hésitez pas à consulter le technicien responsable ou un des membres du secrétariat de la réunion. *Les documents et autres effets personnels ne doivent pas être laissés dans la salle de conférences pendant la nuit.*

Réceptions

10. Le Secrétaire général publie la liste ci-après pour informer les délégations des dates des diverses réceptions prévues. Seules figurent les réceptions qui ont été portées à la connaissance du Cabinet du Secrétaire général, pour lesquelles la délégation invitante adressera, dans tous les cas, des invitations personnelles. Le calendrier ci-dessous est sujet à modifications.

Vendredi 28 mars 2003

Réception de la délégation de l'Ukraine

Exposition et stand d'information du Secrétariat

11. Du lundi 24 au samedi 29 mars, l'OACI tiendra une exposition au 4^e étage, dans le foyer de la salle de l'Assemblée. L'objectif de cette exposition est de constituer un cadre qui favorisera les contacts et les échanges de vues hors de l'environnement plus structuré de la Conférence. Les participants à l'exposition seront des représentants de l'industrie de l'aviation, des prestataires de services et des organisations internationales.

12. À partir de lundi également, le Secrétariat de l'OACI tiendra un stand d'information dans le foyer de la salle de l'Assemblée. Ce stand offre à tous les délégués une occasion unique de se familiariser avec les activités que le Secrétariat mène au nom des États contractants de l'Organisation. Il leur permet aussi de rencontrer aisément les membres du Secrétariat auxquels ils pourront poser leurs questions sur les différents aspects du Programme de transport aérien de l'OACI ainsi que sur d'autres domaines de l'aviation. Le Bulletin indiquera chaque jour les sujets qui seront mis en vedette.

Présentation de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)

13. Les délégués et les autres participants sont invités à assister à une présentation vidéo sur la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) de l'OACI, que l'on peut voir à côté du stand de l'OACI, dans le foyer de la salle de l'Assemblée. La présentation, d'une durée de 5 minutes environ, tourne en permanence pendant les pauses-café et aux heures de repas.

Salle de l'Assemblée

14. Les délégués sont priés de noter que la salle de l'Assemblée et les autres parties du siège de l'OACI sont des zones sans fumée. De plus, les aliments et boissons ne sont pas autorisés dans la salle de l'Assemblée, et les délégués sont par ailleurs priés d'éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans cette salle.

Sécurité

15. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de garder les bagages des délégués dans les locaux de l'OACI. Les délégués qui libèrent leur chambre le dernier jour de la Conférence pourront s'arranger avec leur hôtel pour faire garder leurs bagages temporairement.

Séminaire préparatoire : L'aviation en transition : Défis et promesses de la libéralisation (Montréal, 22 et 23 mars 2003)

16. Les délégués et les autres participants qu'intéressent les documents publiés et les exposés faits lors du séminaire préalable à la Conférence peuvent maintenant y avoir accès par le site web de la Conférence [<http://www.icao.int/icao/en/atb/atconf5/index.html>, en cliquant sur **Preparatory Seminar**].

Avis divers

17. **Pauses-café.** Les participants pourront se procurer du thé, du café et des boissons gazeuses dans le foyer de la salle de l'Assemblée pendant les pauses du matin et de l'après-midi dont les heures seront annoncées pendant les séances. La cafétéria (5^e étage) est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 15 h 30. Le petit déjeuner sera servi de 7 h 30 à 11 heures (y compris samedi) et le déjeuner de 11 h 30 à 14 heures (en semaine).

18. **Ordinateurs.** Dix ordinateurs, placés au 4^e étage près du satellite de distribution des documents, seront mis à la disposition des participants qui souhaitent se brancher sur l'Internet ou utiliser les services de courrier électronique du Web.

19. **Appels téléphoniques interurbains.** Les délégués pourront se procurer des cartes d'appel interurbain au bureau d'accueil de 9 heures à 10 heures chaque jour de la Conférence, ou à l'entrée de la gare centrale, située à l'angle des rues University et La Gauchetière, ainsi qu'à la Tour Bell, juste en face du siège de l'OACI. Les délégués sont invités à utiliser ces cartes lorsqu'ils désirent obtenir une communication par l'intermédiaire de la standardiste de l'OACI. Veuillez noter que tous les téléphones des aires d'accès général ne peuvent être utilisés que pour les appels locaux et que les cartes d'appel interurbain sont donc nécessaires pour les autres appels à partir de ces téléphones.

20. Le **Commissariat de l'OACI**, situé au rez-de-chaussée, sera ouvert le mardi et le jeudi de 12 h 30 à 14 heures et de 17 heures à 19 heures, pour les participants qui ont le droit d'acheter des boissons alcooliques et des cigarettes au tarif diplomatique.

21. La **Boutique de l'Association du personnel de l'OACI**, située au rez-de-chaussée, propose aux participants des souvenirs. Elle sera ouverte du 24 au 28 mars entre 12 heures et 14 heures.

22. **Système d'écoute.** Sauf décision contraire, tous les débats de la Conférence seront transmis sur le réseau de diffusion interne de l'immeuble du siège. Pour suivre les débats de la Conférence dans les différentes langues, composer les numéros suivants:

	Orateur	Anglais	Français	Espagnol	Russe	Chinois	Arabe
Salle de l'Assemblée	11	12	13	14	15	16	17

23. **Météo.** Des cartes météorologiques quotidiennes ainsi que les prévisions météorologiques pour Montréal diffusées par Environnement Canada seront affichées chaque jour vers 13 heures près des ascenseurs du Centre de conférences, au 3^e étage.

24. L'**accès à la tour des bureaux** est limité aux membres des délégations qui portent les badges bleu et blanc et qui sont invités par une délégation nationale ou par le Secrétariat. Les délégués sont priés de s'inscrire au poste de sécurité (rez-de-chaussée), qui vérifiera si le bureau où ils désirent se rendre est ouvert et qui remettra un laissez-passer temporaire.

25. **Photographies**

25.1 Le photographe de l'OACI sera disponible pendant la Conférence pour prendre des photos des délégations ou de personnes aux frais de celles-ci ou de la délégation. Le photographe sera dans la salle de l'Assemblée le mercredi 26 mars pour prendre des photos des délégués à leurs places avant le début des séances. D'autres sessions de photo seront annoncées dans le Bulletin.

25.2 Les photos seront exposées à mesure qu'elles seront développées, à partir du mercredi 26 mars, au niveau 1, en face de la Boutique de l'Association du personnel. Le photographe y prendra les commandes à des heures prédéterminées à partir du lundi 24 mars. Les prix et les heures de prise des commandes seront affichés avec les photos exposées.

Départ prématuré des participants

26. Les membres des délégations et les observateurs qui comptent partir avant la fin de la Conférence sont priés d'en informer le satellite de distribution des documents du 4^e étage.

34^e session (extraordinaire) de l'Assemblée

27. Les délégués qui participeront à la 34^e session (extraordinaire) de l'Assemblée pourront se faire inscrire au premier étage du Centre de conférences le vendredi 28, le samedi 29 et le dimanche 30 mars de 10 heures à 17 heures, avant que la session ne commence le lundi 31 mars 2003.

28. En outre, les délégués qui auront participé à la Conférence de transport aérien sont invités à déposer leur laissez-passer de sécurité dans les boîtes prévues à cette fin lorsqu'ils quitteront le Centre de conférences le dernier jour de la Conférence.

29. Les laissez-passer de la Conférence de transport aérien ne permettront plus de pénétrer dans l'immeuble après le samedi 29 mars.